665/18t, Haul-Rhim = jamvier 1876.

DÉPARTEMENT du Haul-Phin

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(EXÉCUTION DES LOIS DES 24 FÉVRIER ET 2 AOÛT 1875.)

Procès-verbal des opérations du collége électoral réuni, le 30 janvier 1876, à Beyon , pour élire un sénateurs.

(1) Nom et prénoms du président du collège. — Président ou vice-président ou juge le plus ancien.

L'an mil huit cent soixante-seize, le trente du mois de janvier, nous (1) Françair

Navier Tran-Bartiste Moard loff, Rin Jen

du tribunal de première instance de Belfor , nous sommes rendu dans la salle d'au d'ineu du tribunal , à l'hôtel de ville, local désigné pour la réunion du collège électoral chargé d'élire les sénateurs attribués au département de Haut-Phun — par l'article 2 de la loi constitutionnelle du 24 février 1875.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. Monnier Pinn Celestin propostaire à harce), né le 18 mai 1822

M. Courtor Cetestin (maire de Delle), né le 9 Milles 1826

M. Groser Morent d'orien d'acherelle /2), né le 6 décembre 1845

M. Bonvalor Louis, cultivation à Bonrogne), né le 28 Main 1845

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. Armand Villard, maite de fague à morsellaire (ne 6 22 7 hr. 1842), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

- 1° Le texte de la loi constitutionnelle du 24 février 1875, relative à l'organisation du Sénat;
 - 2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875 sur l'élection des sénateurs;
- 3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode de payement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;
 - 4° Le texte de la loi du 30 décembre 1875 fixant l'époque des élections sénatoriales;
 - 5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;
 - 6º La circulaire ministérielle du 19 janvier 1876;
- 7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;
- 8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.



(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collége ne comprend pas au moins 200 électeurs. Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en de vote, de la manière suivante

. 7

sections

 1 re Section, de la lettre
 à la lettre
 —
 electeurs.

 2 Section, —
 —
 —
 —

 3 Section, —
 —
 —
 —

 4 Section, —
 —
 —
 —

 5 Section, —
 —
 —
 —

 6 Section, —
 —
 —
 —

he collège ne comprenant que cent our itetaire, itn'y a par l'en à grantation des itetaire par setions de vote

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

M.

(2) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

	Président	M. (2)
1re Section		M.
	Scrutaleurs	M.
	Scrutateurs	M.
		M.
	Président.	M.
2° SECTION	1	M,
2 ozdrom vii		M
	Scrutateurs	M.
		М.
	Président.	M.
26 S-amou	restuent, y	м.
3° Section		M.
	Scrutateurs	M.
/		M.
	Président	М.
4º Section		M.
	Scrutateurs	M.
		Μ.
	lastining and	M.
	Président	M.
5e Section	Carling to Building	M.
- Differential	Scrutateurs	M.
And the same of the same of	Derutateurs	M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire pour le département est de , a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Tous les électeurs ont apporté leurs bulletins préparés en dehors de la salle du vote.

Ils l'ont remis fermé au président, qui, après s'être assuré qu'il n'en contenait pas d'autre, l'a déposé dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre (1).

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de section.

Les bureaux de section n'ent admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté, ai ce têtre par le consul minimiser la commune de la décidé s'il devait être admis au lieu et place la décide s'il devait être admis au lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

(1) La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation. Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collége.

Le scrutin a été clos à maise housen /2, tous les électeurs ayant vote.

Les membres des bureaux de section, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté en toutes lettres le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de serutin, au bureau du collège électoral de la boite de serutin.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants	NOMBRE de bulletins	NOMBRE DE	BULLETINS
	d'après la liste d'émargements.	trouvés dans l'urne.	en plus.	en moins.
section.unique	contonne	cent onse		
· idam		N 3		
idon				
idem				
idem				
		La .		
and all the stages of the stage, to	There's wal	La presi		
	e Ingaria	pl if more		
soft told siles to to the dise				
Тотаих	andonse	cantouse	-	

member du bureau ont ensente

Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux sections qui les avaient reçus et qui en ont opéré le dépouillement de la manière suivante le sépontlement de la manière suivante le sépontlement de la liste

A-chaque table, **%**n des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, la table ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci puissent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau du collégeque en a annulé de un contenant le non imprime de ad. Thour main saire à la plume au cun doute ne pouvant l'êterer sur la validité de cen belletinn.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

		ent.	collège.		NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À								
	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BELLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	M. Thiun	M. Viellant Wysen	Sulletin Honer	Sulptime annolls	M.	M.	M.	M.	M.	M.
section unique. 2º idem. 3º idem. 4º idem. 5º idem.	111	111	11	97	E	5	2						
Totaux	111	111		h	92	7	5	2					

Les listes de pointage arrêtées et signées par le Président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins au bureau du collége.

Le président du collége a fait brûler les bulletins non contestés après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et a arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin:

Nombre d'électeurs inscrits	contonne
Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements	
Nombre de bulletins trouvés dans les urnes	C. Cooks

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants (1)	111
A DÉDUIRE: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître (2)	7
Reste pour le chiffre des suffrages exprimés.	104
Majorité absolue (3)	56

⁽¹⁾ Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

⁽²⁾ Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

⁽³⁾ Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus. Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFR	AGES.
NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS.	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
	quotre wings die sent	97
M. M. M.		
M. M.		
M. M. M.		
M. M.		
M. M.		44.5
M. M.	2 21 76	(4/12) The Sum
Bulletins nuls (2). Jun bullitinar impaired a	unom de Ad. Chile d	75.00

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, tout ce qui suit jusqu'à la clòture du procèsverbal (page 12) devra être supprimé.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu. M (3). Thier

ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue été proclamé sénateur.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

2" TOUR DE SCRUTIN

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collége et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1)

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à quatre heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

			1	ASS 2/4 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2
	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	1	en moins.
1 re section	d'après la liste d'émargement.	trouvés dans Furne.	en plus.	cu moins.
Totaux, , . ,				

	Résultats	du de	époui	lleme	nt fa	it par	· les	bured	ux e	les se	ection.	s.		/
The Price of the Paris			li li	oll ége.			N	OMBRE	DE SUPI	FRAGES	ATTRIBUÉ	is à	/	
		NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collége.	M.	M.	M.	M.	M.	*	M.	M.	M.	M.
	1 ** section			ed a	det			/						
	Тотаих							100	1	~			<u>*</u>	
	Recensement général fait Nombre d'électeur	rs ins	scrits						·/· · ·			lletin	s rései	rvés.
	Nombre de votant Nombre/de bulleti	ns tr	ouvé	s dar	ns les		es	• • • •		1				
(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre de votants le plus petit nombre. (2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.	Nombre de votants A DÉDUIRE : Bullet tion suffisante connaître (2)	ou o	 olanc	s ou lesq	ne c	onter	 nant votar	 pas i	ine d	lésigi ont l	na- lait		\	
(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiate-	Reste Major	pou	r le «	chiff	re de	s suf	frage	s exp	rimé	es)	\

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiate-ment inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus, Ont obtenu (1)

	NOMBRE DE SUFFR	AGES.
NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	EN LETTRES.	EN CHIFFPES.
M.	and the property of	
M.		
M.		
M.		
M. M.		
M.		
M.		
M. M.		
M. The manufacture of the second of the seco	meg purim fak	
M.	The same of the sa	
M. M.	of any fisher the ora	
M.		1
Bulletins nuls (2)		

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clêture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé. M. (3)

ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue été proclamé sénateur .

Observations réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à six heures et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

3º TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à six heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collége et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1).

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés il en serait fait mention ci.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à huit heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants	des votants de bulletins		E BULLETINS
in months much be for a day and a series	d'après la liste d'émargements.	dans l'urne.	en plus.	en moins.
1re section				
2° idem				
3° idem				
4° idem				
5° idem				
6° idem				
				1
		37.79		
* Herry poles to which	Parada	Trem who	No.	1
Тотаих				1

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À

		NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du col	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	// W.	M.
2° 3° 4°	section idem idem idem idem							/-						
	Totaux					//								
	Recensement général fait Nombre d'élect Nombre de vot Nombre de bul Ont obtenu :	eurs ants	insc	rits	par le	es feu		d'én	arge	· · · · · ments	· · · ·	ulleti	ns rės	ervés
(1) Classer les candidats dans r dre décroissant des suffrages ob-	NOMS ET PRÉNOMS E	DES C	ANDII	DATS (1).	1			MBRE	DE SU	JFFRA	-	ніггві	28.
(2) En indiquer la nature et les mexer parafés.	M. Bulletins nuls (2)													
(3) En cas d'égalité de suffrages n troisième tour, le préférence est éterminée par l'ége. — La formule evrait, en ce cas, être modifiée.	M ⁽³⁾ ayant obtenu la pluralit	é de	s voi	x		été p	rocla	mé	séna	iteur				1

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

L'opération terminée, la présent procès-verbal a été clos à mot heures après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé:

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875.

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi. Sous les n° 3 de la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi. Sous les n° 3 de la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi. Sous les n° 3 de la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi. Sous les n° 3 de la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

Sous les n° f s G , les feuilles de pointage.

Sous les n° s à , les bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

la préfecture.

Bulletins blancs...

Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante..

Bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.

Bulletins sur papier non blanc...

Bulletins portant des signes extérieurs...

Bulletins divers...

Enfin, sous les n°s à , les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président:

Le Secrétaire:

Ammunication de la bureau :

Le Secrétaire :

Ammunication de la bureau :

Ammunication de la bureau

DÉPARTEMENT de Belfort

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI.

5	ADDRESS HE SHARE SHEET S		NAME OF THE PERSON OF THE PERS	COURT SHEETINGS WALLES WAS A SECRETARY TO THE TAX
numéros d'ordre,	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer.	OBSERVATIONS.
j	Bardol, Jean bapter	te 49 Sermamagnig-	Girardey françois	
2		41 Lachapelle 1 chaux	· x	
3	Begue, Jean Captist	48 Otresford-bas	Serrey , Chiebant	
4	Belot françois Benoit hegesijne	56 Botans ni e si fiim 1820	Courtot alexandre Larvier, Emile	
6	Bideaux, alexis	48 Croix	Freder mannie	
7	Bideaux, piene	56 Villars be see	Vienez Joseph	
8	Danc georges	19 Venney	Blanc Joseph	
9	Bobay, Chieband		Cordier germain	
10	Boigeol charles Bonat, hypolite	Consulter general	Bourguardez Eugene	
12	Bonvalot Louisyum	30 Bourogne	Borelly Jacques	
13	Dourguard, Ciletin	47 Cumelieres	Mercelat Joseph	
14	Broihier, martin	(3 Chiancourt ing 10 september 1813.	Roueche Joseph	
16	Busson, Engine Chagnot, Lewife,	66 Urcerese	Rointy Jean claude	
17	Chevalier Denis	72 Fontenelle	Chagnot Joseph Geryot Jean claude	
18	Clement fançois	63 Merona	Grefot françois fils	ARCHIVES DU SÉNAT
101	(C) I 0		Menous françois	SÉNAT
20	Colin Joseph	O Courcelles in & 1 forwards to.	Bidaine Joseph filsde	

	NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ , CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement , délégué ou suppléant de la commune	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des	OBSERVATIONS.
			de)	suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	
-	21	Cordier François	66 Argiesaus in 44 + = 1809	Shote Jean claude	
	24	Courbaly griene	37 Egnenigne note 28 ifans 1838	Loillier georges	
	23	Courtot celestin	10 Delle	Belin Joseph	
	24	Courtot langue	40 Rechotte	Piercon Joseph	
	-2(Domingue François	(4 Vetit-cross	Méroh Louis	
	26	Douze Chiebant	62 Teche l'église	Vanthier Joseph	
	24	Dueloux Janeois	35 Faverois	Henry, nepomucine	
	28	Duprez Engene	48 Lebetain	Belek Joseph	
	29	Devantoy Eugen	e so Chevremont	Huguenot, richar	
1	30	Duvernois Jeanpie	ne 70 Frais	Martin alexandre.	
1	31	Chrard gaston	34 Rougemont	Reullard françois	
	32	Feltin françois	S Conseiller general	de Toutaine	
/		Terney Joseph	46 Leval	Choffin Celestin	
	11	Henry piene		Cuenin Jacques	
	35	Friez ferdinand	47 Boron 1829	Moine Joseph	
	36	Frossard francois	48 Canthiermont	Fritier, piene claude	
	37	Glastre fançois	45 Bessoneout 1 1832	antoine, piene	
	38	Gautheral Josep	1 24 Chavannes les gra	Lechement In pier	
1	39	Girare Jacques	SI Montreux chateau	· Jagnare, Joseph	
X	40	Grasser xaver	32 Deancourt	Dernard Louis Vil	
	41	Griser 12 Joseph	3 (Cachapelle 18 Rt	Boilly Stanislas	
	42	Gros Joseph	3 Lachapelle 18 Rt aj L 6 + tre 1841. 42 Courte terant in & 4 Julie 1827.	Marion Louis	
	43	Goffinet, piene	les 33 Charmois in & 4 gr 1840	Teinier françois	
-	44	quellaume fu	es 33 Charmois 1840	Martin, piere	
	45	Hantz Celestin	43 Oschene n. L. 28 mai 1832.	Barbier celestin	
	1	The state of the s			1

î

	NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (péputé, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer.	OBSERVATIONS.
		Howh charles from for	49 Sclon 149 Sclon 1427, 38 Menoncourt	Pettier Jacques Remillard Jacques	
2	48	Fardot, piene	60 Erette	Voisinet savier	
	50	Jeansot, heuri Jeansichard, feried	Moumont 1818. Mongegoutte	Plottat albert Petizon Juliante	
	(2	Reller, Emile	47 Depute 17 2/8:82/828.	l du canton de Belfort.	2
-/	\\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\	Köchl, Emile	34 Anjoutey	Hantberg raner	
	54		40 Auxelles hant was damadeline		
-/	17	Lenez forcovant	49 Phuffans	Millet, Jean claude Bourgnardez, cekstin	
	(8	Lollier Joseph	S4 depuis D)	Patingue, françois	344
-/		Marchal, cilestin		Durain, Joseph Lauvageot, prine geo	
	62	Marchal, Jean Marsot Francis	45 Cetueffont hant	Didier, georges Prax Jacques	
	63	Manurux francis	60 Moval	Bigeard, piene	
	65	Monnier, heuri	17 Grosnes 17 Gef 26 firmer 1819.	Vallat, celestin	
	67	Montavon Joseph	36 Clype 36 1840	Vialte, Jacques fils Patal, Jean bajote	
	68	Movillescour maire	(3 Auchans	Villaume Jobaph Woulleseaux vinen	
	To	Mouilleseaux Joseph Haal, june Googe	37 × Agrange in \$ 5 Jun 1639.	Denier, Justin	

.

	Numéros d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer.	OBSERVATIONS.
	71	Oriez Jules Edding Palmer xarier		Boilly Imbayete. Prot Jean Captiste	
	73 74	Pettier, Eugene	43 Bethowilliers	Fromard, bulthams	
	H	Seltier Jean clause Petard françois	72 Auxelles Cas 12 10 mars 1804.	Fairre, michel Roueche mane	
	77 -78	Régnique Atangustin	35 Bue 1841.	Pegnignok félix Frey Joseph	
	-7g -80	Raeine, valentin Reiniche Terowe	(4 Vescement	Reset françois Chapuis, buyen	
	81	Renoux Exavier Revilland françois	41 Cretudans Havie 1834. 40 Petite fontaine in L. 26 mai 1836.	Richard, georges	
, ,	83	Ruillard françois Rosselot, for Joseph Roy, felix	47 Tournmans 42 Bermont Ch O.	Rosselot Engine Guernez Joseph	
	86	Roy, françoislaga Romone, françois	14 Bavilliers	Borneque, gustave	
	87	Ruez, Jean Caption Revot, Engine	36 Labert inglymers 1840. 40 Levenans inglyne 25 min 1935.	Charles , francer Escheiller , Jacques	
	190	Jaurageot, Teraphin	60 Jourg	Delot, autoine	
	91	Schwalm, georges Generalm georges	49 Hovillard 65 Vetrigne 44 Lacollonge	Besomeon, guine Stockmar, françois Mandol	
1	95	Seigeot, Celestin Seigeot, Engine	46 Roppe	Churish zuner	
	9)	Suger , engan	ni le y fourir 1806.	Paillet, heuri Joseph	

×

-

3			THE WAY AS IN THE PARTY OF THE PARTY.		
	NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ: (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer.	OBSERVATIONS.
	96	Stoltz Extreme	3 Chavannatte ni l 2 juin 1823.	Wather françois	
	97	Chevenot, françois Curillot, Eugene	ST Vezelois	Rounelot, Engine. Charpiot, Celestin	
	00	Cinerand beat	14 Valdain	Wouldenaux Charles	•
	701	Conchaux Jean Dallat, henri Joseph Vallat Joseph	65 Cecheory Be 29 9 5/15/0.	Ackermann, abel Frelin, auguste	
	103.	Verain françois	31 Vellesco 4	Frelin Jean pine	
	105	01 2 11 - 1	34 Lepuis 99 34 Lepuis 99 33 Morvillars	Heidet Jean prime Démensy, modeste	
-	107	Viellard, henri	35 Megire	Bougest , Joseph	
	108	Viellard-Migeon Viellard Lion	71 Conseiller general du 36 Grandvillars	Canton de Delle Bruat, andré	
	110	Villemez Louis Voilliet, Engene	67 Obert 1 je frier 1809. 47 Foursemagne	Monnier & balthan Garrieux Louis	ar
			<i>'</i>		
				• •	
			Tong as Brit Environment		
		Augalog at Lovi L			Control of the second
		September 1			

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉBAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer.	OBSERVATIONS.
1				
			.9	

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la préfecture pour être communiquée à tout requérant.

A Govern

, le 18 fauver

1076

ÉLECTIONS SÉNATORIALES. ANNEXE à la circulaire du 5 janvier 1876.

ANNEXE

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

DEPARTEMENT

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans cette colonne si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans cette colonne si le suppléant a accepté ou refusé.	I UDSERDYALIUMS I
	Canton	de	Belfort		
	Mouilleseaux main				
Argiesans	Cordier françois	20	Thate Jean claude	90	
Banvillars	Mouilleseaux Joseph	J.	Mouilleseaux, vinent	90	
Bavilliers	Romand françois	٥٠	Bornique gustave	00	
Belfort	Kalloz ferdinand		R	só	1 1 1 1 1 1
Bermont	Roy felix		Guernez Joseph	J.	
Botans	Belot fraçãos		Courtot alexandre	20	
Buc	Tegnignot, augusti	7.	Rignignot felix	20	
Charmois	Quillaume Jules	50	Martin piene	J.	
	Cherenah françois				
	Devantoy, Engine				
	Pangon autoine				
	Couchaux Juin				
	Clere Joseph				
Oschene	Hantz celestin	yo	Barbier, celestin	00	
Ofsert	Villemez Louis	0.	Wonnier françois	90	
Toutenelle	Chevalier Denis	Jo.	Guyat In claude	0-	
Meroux	Clement fançois				ARCHIVES
Moval	Mandrux framer	00	Gressot françois Bouillard, celustin	Je	SÉNAT
	/				

		INDIQUER		INDIQUER	
NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	dans cette cotonne si le suppléant a accepté où refusé.	OBSERVATIONS.
Movillard	Schick Edouard	accepte	Besaucon piene	acupte	
Offemont	Marchal In pine	70	Didier georges	J.	
Perouse	Menetre fançois	30	Bigeard piene	50	
Rechotte	Courtat Engine	70	Chercon Joseph	20	
Roppe	Seigeof Celestin	70	Thurish xanier	J.	
Salbert	1 #	1	Escheiller Jaeques	vo	
Levenans	Taglio flowst				
Cretwans	Renoux xavier		Courtot Eugene		
Urcerey					
	Eisserand Cial		1 0 -		
Vetrigne				1	
	Ewillot Engene	J.	Charpioh celestin	J.	
Vournans			Rounelot, Eugene		
	Canton		Delle.		
Beaucourt	Grasser rain	A	Bernand Louis	200 4	
Boron	Triez ferdinance	yo.	Maine Tul	vegva yo	
Brungan	Bourallot Ljim	yo			
Brebatte	Henry piene	ye .	Borelly, Jacques	y-0-	
Bretnan	Vallat Joseph	90	1		
Chart	Stoltz, Etime	J.			
	of Cautherat, 7th		Mattin, françois		
Campes us g	Colin, Joseph	70	Hechement, Jean pie	3	
Part 1	On My	0 -	Bidaine Joseph	· .	
Courtelerant	gros, joseph		Marion, Louis	0-	

*

(CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans cette colonne si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Croix	Bideaux alexis,	acupte	Fredery maurie	accepte	
Delle	Bibeaux alexis, Courtot, celestin		Belin Joseph		
Faverois		, ,	Fleury, nepomucine	ي م	
Feche l'église	Douze, Chiebant	0.	Vanthier, Joseph		
	Jean Tot hemi		Flottat, albert		
Orango Han	e Goffinet, piene Viellard, leon	٠ ٢	Flinier françois Bruat, andre	20	
	Monnier henri	,	Vallat, eilestin	J.	
	Marion, andré	J.	Durain Joseph		
Lebetain		J.	Belet Jorgh	مر	
Depuis	Loillin Joseph	J-	Patingue faucin	30	
Monthante	Viellard, hemi Racine, valentin	20	Bougest Joseph Réset, françois	9- 10	
Morrillars	Viellard armand	70	Fallard Joseph	J.	
Richery	· Vallat, henri Joseph	J. (Ackermann, a bellis		
Recourrance	Busson Engine	J	Koints, Tean claude	J.	
J= Dizier	Roy françois	5.	Villaume alphone	Jr. \	
Juarce 1	Monnie, piene	7:	Viatte, Jacques fils Rouce he, Joseph	0-0	
Vellesent	Vocation, martin	J.	Rousehe Joseph Tulin Jean piene	5 -	
Villars le sec	Bideaux piène	7.	Vienez Joseph) ·	
	fançois		8		
	*	Barrel			
		1			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER daus CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans cette colonne si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton	De	Soutain	U	
Angeok Bessoncourt	Petard françois		Romehe maire		* 10
Bethourilliers			Montagnon, charles		
Cuncheres	Bourgnan Celestin		Mercelat, Joseph		
	Blanc georges		Blane, Joseph		
Équenique	Courlest pine	J.	Lollier, georges	J.	
Telon	Heiset, charles J.	J.	Peltir, Jacques		
Tontaine	Bonat, hypolite	Jo.	Bourquarier, Eugin		
/- /	Voilliat Engine				
	Duvernois In pien		100		
	Grisez Joseph Teigeob celestin				•
Larimere	Naal piene Seigest Engine	J.	Paillet henri Jh	0-	
	Houmaire, pierre	γ.	Revillard Jacques	J.	
	u Girard, Jaegue	. 70	Jagnard Joseph	7:	
Setiteroix	Dominique, franç	ois to	F 1		
	Lenez, constan		Bourguardez celesti.		
	Montavon, Joseph n Bobay, Chieba		Corvier, germain		
1 1 1 3 11	Trossard france		Fiction, pierre claude		15
	1 2				

*

	THE STREET STREET	AL ALL COMPANIES OF THE				
	NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans cette colonne si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
1		Canto	n de	Giromag	m	
				0	1	
	Onjoutey	Koelh Emile	accipte	Hautberg xarier	accepte	
	Auxelles Cas	Peltier Inclaude	yo.	Faire michel	70	
	Auxelles - haw	Lacrense Jules	.70	Hosatte Jules	ge.	
	Bourg	Taurageol, teaphir	n 76	Belet autoine	J.	
	Chaux	Pourchot Louis	7*	Trey Joseph	Jo	
		Oriez Jules		Bailly Jean Capt		
I	Chuffout bas	Begue Jembaste		Perrez , Chiebant		
	e // // × 0	A Marsot xarin	<i>J.</i> *	Prax Jacques	2º	
	Övette	Fardat piene	20	Voisint zavier	yo	
	17-N2	Benoit higesippe		Larvier, émile	1	
		Ruez Jean bapte		Charles, fo savin		•
		Bardot Vincent		Marconnot a sjoul	1	
	Lamadeleine	Leimbacher guillau	ne d-	Willet Jean claude	1	
	Lepuix			Deneusy, modeste		
	Setitmagny	Marchal, Celestin		Sauvagest piene		
	Rierrescemont	Palmer, xarier	J	Pioh Jean Capte	00	
0	Rongegoutte	Jeanrichard, forol		Petizon, Tean bajstisk		
	Termamagny	Barrot, Jean baste	yo.	Girard , françois		
1	Descemont.	Reiniche Jerome	yo	Chapuis, Engene	- 11	
		<i>Q</i>				
			- 133			
and the same				*		
						,
M.	1				1	

700	Contract of the same of the sa	The state of the s	-	Name of Street, Street	SCHOOL SECTION STATES	The same of the sa
CONTROL OF THE PARTY OF THE PAR	NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé:	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans cette colonne si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
AND STREET, ST		Can	ton a	e Roug	emo	A:
1	Eval	Ferney, Joseph Reuillard, françoi	acupti	Choffin, celestin	accepte	
	Romagny	Verrier, augusto	So.	Heiset, Jean nine	70	
	Rougemont.	Erhard gaston	J.	Henillard, françois	J.*	
				Page 4	* ,	15.

Le présent tableau, dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture pour être communiqué à tout requérant.

Stadministrate. 1990 Before.

Stadministrate. 1990 Before.

Statistics of the state of the state

Nach

Modèle Nº 7

DÉPARTEMENT

Annexe
à la circulaire du 5 janvier 1876.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU_____BUREAU DE VOȚE.

(NOS DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 23 janvier et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3° colonne, en regard du nom du délégué qu'ils remplacent, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter : elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3° colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

ARCHIVES DU SÉNAT

NUMÉROS d'inscrip-	NOM, PRÉNOMS	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR		E OU SIGNA	and the second second	
tion our la liste générale.	et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	au 1°' tour de scrutin.	au 2° tour de scrutin.	au 3° tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
1	Bardot					
	Bardot Jean baptiste Déligné					
2	Bardat Vincent Toware	ATTENDED OF THE PARTY OF THE PA				
	Vincent Toidore Délégué					
3	Begue Jean baptiste Deligne		W			
	Bélot					
4	françois Delegue		9			
ſ	Benoit					
1	Legeogype Delegne		co l			
-6	Biveaux.		í			
	a lexis edestin Délégné		e			
7	Bileana Joine françois Délégue Blanc		us			
8	Blanc georges bene					
	georges pere Delegué			,		
9	Bobay Chiebant	*	a			
10	Delegne' Boigeol					
- 10	Charles Consiller geniral		ce			
-11	12 1					
1	Lelegué Delegué Delegué Delegué	N = 100 N = 10	Co.			
12	Bourallok					
The second	Delegue.					1000

NUMÉROS NOM, PRÉNOMS	NOMS NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VI					
tion et sur la liste QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	devant remplacer le délégué inscrit	au t ^{ee} tour de serutin.	au 2º tour de scrutin.	au 3° tour de scrutin.	OBSERVATIONS.	
13 Bourguan Celestin Dilique		ce				
14 Broihier Martin Delegné		w				
1 Jurson Engine	No.	co l				
16 Chagnot heuri Loleque	*	v		-		
17 Chevalier Denis	3	ce				
18. Clement françois Lilique		a				
19 Clere Joseph		ie				
20 Colin Joseph Diligue	eees as for a mess	ce				
21 Cordier françois delégué		ø				
22 Courbot puire Deligué		*				
23 Courtat Celestin Delegne	*	e				
24 Courtot Engene Delegne	•					

NUMÉROS d'inscrip-	NOM, PRÉNOMS	NOM ET PRÉNOMS	The second second second second	E OU SIGNA			
tion sur la liste générale.	et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	au 1 er tour de scrutin.	au 2° tour de scrutin.	au 3° tour de scrutin.	OBSERVATIONS.	
121	Dominique françois Deligné	-	ce				
2 26	Douze Chrebaut Diligné	3	co/				
: 27	Duelous françois Délégué	40	e e				
4 28	Duprez Engin Deligué		a a				
139	Devantoy Engene Delegue		a				
(30	Duvernois Jean prine Delegni Elhrard	3)	ce				
31	Elhrard Gaston Delegné		ce		*		
7. 32	Teltin		0				
33	Joseph Delegué	•	0				
34			cil				
7.31	Tries ferdinand Delegné	4					
36	Frossard françois Deligne				*		
							+

NUMÉROS d'inscrip-	NOM, PRÉNOMS	NOM ET PRÉNOMS	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			
tion sur la liste générale.	et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	au 1° tour de scrutin.	au 2° tour de scrutio.	au 3º tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
37	Glastre Jancon, Deligne	30	ie	1		
38	Deligue Gantherat		w		-	
3.g	Joseph Delegne Qirard					
u.g	Jacques Deligni		a			
46	Grasser xavier Delegue	W				
41	Grisez Joseph	. 40	ce		*	
42	Oelegue Gros Joseph Delegue		u			
43	Goffinet June Délégué	4,	ce			
-44	Délégué Guillaumé Jules Délégué		ce			
40	Jules Delegui					
	Hantz Célestin Deligue		a			
46	Heilet Charles Joseph Delegni		v			
47.	Houmaire Piene françois D'léqué		0			
48	Jardot June Delegni	1	a		-	
	Delegni					

numéros l'inscrip-	NOM, PRÉNOMS	NOM ET PRÉNOMS PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE	NOM ET PRENOMS DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VO	1 .		ÉNOMS DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE		Art of the
tion ur la liste générale.	et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2° tour de scrutin.	au 3" tour de scrutin	OBSERVATIONS.		
149	Jeanvoh henri Delegue		ve/					
250	Jeanrichard		ce					
	Delegue Keller Emile Diente		ce					
1 52	Dejnute Dejnute Koecklin Schwarz Pouseiller gewend	to the second se	w					
[] 3	Rolhl Emile Delegui		o l					
54	Lalloz Ferdinand Delegue	CE	w					
	Lacreuse Jules Déligne		9					
- 56	Leimbacher guillaume Deligni		a					
- S7	Levrez Constant Délique	*	٥			·		
- 18	Lollier Joseph Delegué	O. C.	مع					
- 59	Marion andré Deligne	٠,	çc					
60	Marchal Celestin Déligné	July 1	v					

NUMÉROS	NOM, PRÉNOMS	NOM ET PRÉNOMS	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			
d'inscrip- tion sur la liste générale.	et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2° tour de scrutio.	au 3° tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
61	Marchal Jean journ Deligué		u			
62	Marsot Xasur Deligne		w			
63	Mandrus françois Déligné	45	v			
64	Menetri françois Delegué Monnier	39	ce			
65	Monnier heuri Déligné	•)	u			¥
66	Monnie Juine exlection Delegue		te	20		
67	Montavon Joseph Délégué	V	i			
68	Moulleseaux Deligue		w			
69	Mouilloseaux Joseph Deligue		v	- 1		
To	Naal piene Délique		e d			
71	Oriez Jules Delegné		co			
y2	Palmer Ravier Deligné	10	w			

-				1			
	uméros inscrip-	NOM, PRÉNOMS	NOM ET PRÉNOMS	7	E OU SIGNATE CONSTATA		
St	tion r la liste énérale.	et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2° tour de scrutin.	au 3" tour de scrutin,	OBSERVATIONS.
	73	Pangon auttoine Deligue	4	ui			
	14	Peltier Ougine Diligne Peltier Jean claude Delegne		W			
	75	Peltier Jean claude Délégue	40	W/			
1	76	Pelard françois Délique Pegrignot augustin	3,	w			
THE RESIDENCE TO SECURITION OF THE PERSON OF	77	Pegnignot augustin Deligni		10			
-	78			0			
	79	Racine Valentin Delegné	No.	V			
- difference property by the second s	80	100					
accession or a principle complete	-81	Renoux Xavir Delegne		لق			
	8 2	1 1000	••3	W			
	83			0			
	84	Roy		O.			
		- Cague					

•

NUMÉROS d'inscrip-	NOM, PRÉNOMS	NOM ET PRÉNOMS		FE OU SIGNA		
tion sur la liste générale.	et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2º tour de scrutin.	au 3° tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
85	Roy		2			
86	Romond François		a		***	
87	Perez Jean Captiste Telegue	377	c/			
88	Ruoh Eugene Volegue		c			
89	Laglio Florent Deligné	4	a.	-		
90	Laurageot. Laphini Diligne		a		2	
91	Schick Edonard Delegué		iv			
92	Tehwalm georges alexandre Volegne		æ			
93	Seigeof Celestin Delégui	70	0/			
-94	Seigeo A Celestin Deligne	1	e v			
95	Scigeo A Engene Veligni	4	a			
96	Stoltz: - Etienne Delegne	*	هنگ			

Numéros d'inscrip-	NOM, PRÉNOMS	NOM ET PRÉNOMS	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE				
tion sur la liste générale.	ct QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2° tour de scrutio.	au 3° tour de scrutin.	OBSERVATIONS.	
97	Chévenot françois Velégue	35	0				
- 98	Eurilloh Engene Viligue	~3	w				
- 99	Cisrerand Cont	-0	ce				
100	Cisserand Coah Déligue Conchaux Jian poine Telégue		e				
	0.00.	30	o l				
102		40,	· ·				2.8
103	Verain Janeais Teligné		e e		1		
104			0				
10)	1 /	-	v.				
106		No.	o.				
107		40	*V				
108	0		0				

,

NUMÉROS d'inscrip-	NOM, PRÉNOMS	NOM ET PRÉNOMS		FE OU SIGN.		
tion sur la liste générale.	et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	au 1 ^{ee} tour de scrutin.	au 2° tour de scrutio.	au 3° tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
log	Viellard Leon deligne		ev			
110	Villemez Laur	Monnier framer	u		я	-
111	Villemez Louis Volégue Voilliat Eugene Vilegue	3.	co			
1						
3.0						
*			-			
	.5					6
		C ÷				
		*				
		4				
		•				

Arrêté la présente liste d'émargement à Centouze électeurs. A Belfort, le 29 Janvier Le Préfet, Arrèté la présente liste au nombre de émargements pour le 1er tour de scrutin. - le 2º idem. – le 3° idem. Le Président da bareau de vote, Les Scrutateurs, Imonin

Haut Allen (territoria de Belfors)

Election Thiers. (1876)

Jerocet- verbal det operations.

Liste des électeurs sénatorione

Forbleau indiquent let sétablats de l'élation des délégnés et buffleauts.

fiste d'émargement

I femilles d'émarquent de terntin.

1/1/1/11 Manc 11111 Weelld Migron 1/11/11

Bulletin 10-20-30-40 90 60 70 80 90 100 Cheers Rullitin blam HH